

Analyse de la consommation des antalgiques et mise en place d'un outil de calcul

A. Cottalorda, J. Leclerc
Service Pharmacie, Hôpital local Crèvecœur-le-Grand

Contexte

La loi Kouchner, relative aux droits des malades, reconnaît le soulagement de la douleur comme un droit fondamental de toute personne. La procédure de certification des établissements de santé demande un suivi annuel de la consommation des antalgiques, afin de suivre et d'évaluer la prise en charge de la douleur.

Objectifs

Le but de ce travail est de mettre en place un **suivi de la consommation des antalgiques**, et de créer un **document de calcul**, disponible pour les autres établissements.

Matériels et méthodes

Nous avons choisi d'utiliser l'indicateur de référence utilisé pour les antibiotiques : le **nombre de Doses Définies Journalières pour 1000 journées d'hospitalisation** (nb de DDJ/1000JH). Nous nous sommes donc inspirés de l'outil de calcul des antibiotiques et avons obtenu les DDJ des antalgiques (suivant la classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique (ATC) ou par molécules) en consultant le site WHO. L'analyse a été réalisée par molécule, par paliers d'antalgiques et par secteurs d'activité de l'établissement (Soins de suite et Réadaptation (SSR) et Etablissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (Ehpad)).

Ce nouvel indicateur n'est pas un indicateur de recommandations de posologie ni de bonnes indications thérapeutiques mais il permet une comparaison par molécules et par paliers d'antalgiques en tenant compte d'une posologie standard (DDJ). Il inclue, en plus du nombre de médicaments consommés, le nombre de lits et le nombre de journées d'hospitalisation par secteurs de soins.

Nombre de DDJ pour 1000 journées d'hospitalisation (JH), pour une période et un secteur de soins donnés :
$$\frac{\text{nb DDJ}}{1000 \text{ JH}} = \frac{\text{nb de DDJ}}{\text{nb de journées d'hospitalisation}} \times 1000$$

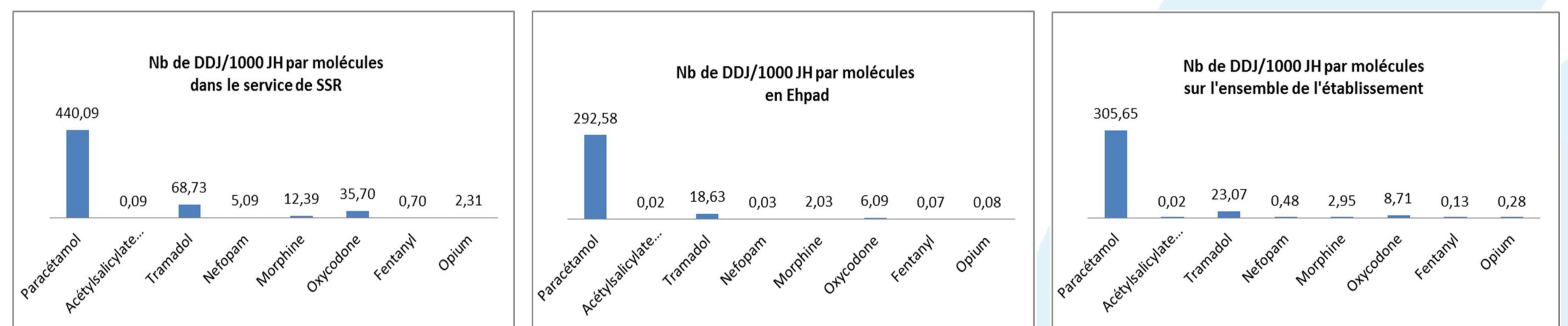
Résultats

Consommation des antalgiques - Année 2015									
Consommation totale de l'établissement									
Code	Etablissement HOPITAL JEAN BAPTISTE CARON								
Nombre de lits installés	224								
Journées d'hospitalisation (JH)	81951								
Code ATC	Antalgiques	Voie d'administration	Dose unitaire	Nombre d'unités dispensées (en Unités Communes de Dispensation)	En g ou MU	DDJ (g ou MU)	Nb de DDJ	Nb de DDJ/1000 JH	
Palier 1									
				En g		En g			
N02BE51	Paracétamol 300mg (lamali)	O	0,3	229	68,7	3	22,90		
N02AX52	Paracétamol 325mg	O	0,325	4601	1495,325	3	498,44		
N02BE51	Paracétamol 500mg (asso c	O	0,5	5406	2703	3	901,00		
N02BE01	Doliprane 500mg gel	O	0,5	123400	61700	3	20566,67		
	Paracétamol 500mg sachet	O	0,5	17635	8817,5	3	2939,17		
	Paracétamol O			74784,53	24928,18		304,18		
	Doliprane 1g suppos	R	1	240	240	3	80,00		
	Paracétamol R			240	240		80,00		0,98
	Paracétamol 1g	I	1	121	121	3	40,33		
	Paracétamol I			121	121		40,33		0,49
	Paracétamol			25048,51	25048,51		305,65		
N02BA01	Aspegic 1000mg sachet	O	1	0	0	3	0,00		
	Aspegic 1000mg FI	O	1	6	6	3	2,00		
	Acétylsalicylate de lysine			6	6		2,00		0,02
									305,68

Extrait du document de calcul

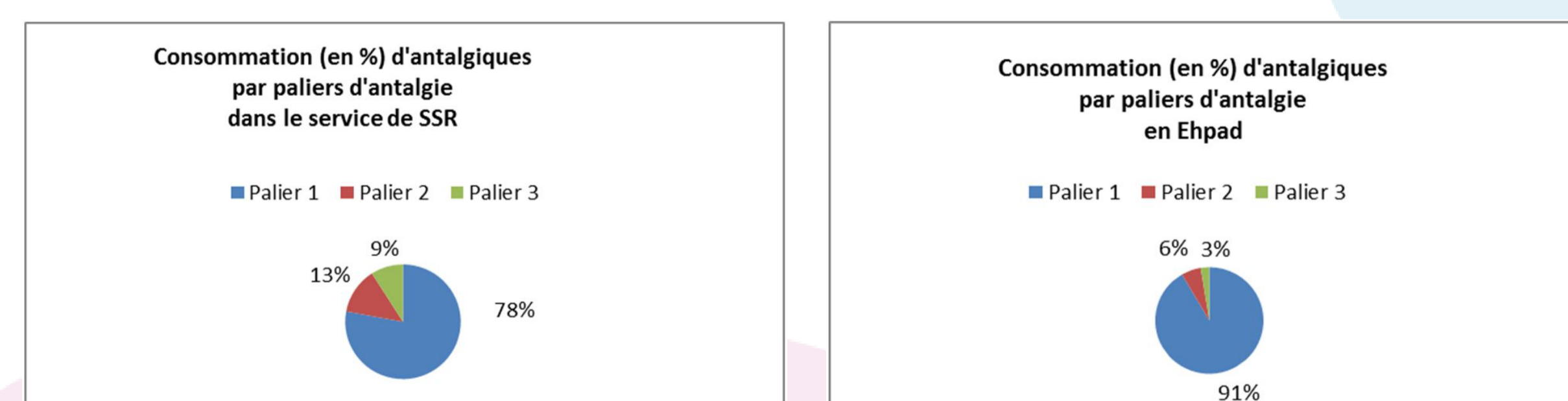


Dans l'établissement, le paracétamol est la molécule la plus consommée (305.65 DDJ/1000JH), suivi du tramadol (23.07 DDJ/1000JH) puis de l'oxycodone (8.71 DDJ/1000JH). C'est la première année où cet indicateur a été mis en place, nous n'avons donc pas encore de comparaison par rapport aux années antérieures.



Le nombre total de DDJ/1000JH dans le service du SSR (565) est près de deux fois supérieur à celui retrouvé en EHPAD (319). Ces écarts peuvent s'expliquer par les différents profils des patients respectivement pris en charge. En effet, les patients admis dans le service de SSR nécessitent une rééducation et sont plus algiques, voire sont en soins palliatifs (1 lit).

De même, la consommation d'antalgiques de palier 2 au SSR (13%) représente le double de celle retrouvée en EHPAD (6%) et la proportion d'antalgiques de palier 3 au SSR (9%) est trois fois supérieure à celle en EHPAD (3%).



Exemple d'interprétation possible des données du tableau : le nombre de DDJ/1000JH (25048) du paracétamol est inférieur au nombre de journées d'hospitalisations sur l'année (81951). Le paracétamol n'est donc pas toujours donnée en systématique et à tous les patients, et la posologie maximale de 4g/j n'est donc pas couramment utilisée.

Conclusion

Cet indicateur permet une interprétation plus facile par les professionnels de santé, en mettant en lien la consommation d'antalgiques avec le nombre de patients et de journées d'hospitalisation. Ainsi, une partie des consommations des antalgiques de palier 1 en EHPAD pourrait être expliquée par des prescriptions parfois peu réévaluées. De plus, cet indicateur permet de réaliser un suivi annuel de la consommation d'antalgiques dans les différents services de soins d'un même établissement ou entre établissements de santé.

Notre document de calcul sera disponible sur le site internet de l'établissement. Il constitue un support d'aide pour les autres établissements, afin de s'inscrire dans un système d'échange pour améliorer le suivi de la prise en charge de la douleur.

Où retrouver ce document de calcul ?

www.hopital-crevecoeur.fr
Téléchargement
Pharmacie

Bibliographie

- Site WHO, par code ATC : http://www.whocc.no/atc_ddd_index/
- Tableau des DDJ des Antibiotiques - santé-gouv.fr
- "Guide pour une méthode de calcul de la consommation des antibiotiques dans les établissements de santé et en ville" - établi dans le cadre des travaux du Comité national de suivi du Plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques (version 2006)